



## Appel à manifestation d'intérêt Economie Sociale et Solidaire

### « Collecter ensemble pour une réutilisation solidaire »

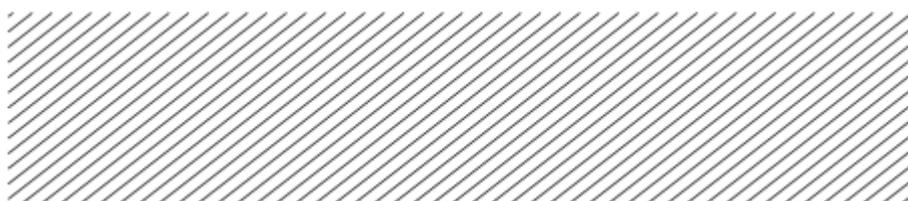
Constitution d'un réseau de structures appartenant au champ de l'ESS capables de collectivement redistribuer un gisement important de mobiliers professionnels de seconde vie issu de collectes exceptionnelles et ponctuelles à destination de bénéficiaires de l'économie sociale et du milieu associatif Français.

# Introduction

**E**N 2019, plus 90 000 tonnes de Déchets d'Eléments d'Ameublement professionnels (DEA) ont été collectées grâce à l'éco-organisme Valdelia. Près de 2000 tonnes ont été déclarées effectivement réutilisées et réemployés par son réseau de partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire.

En 2020, Valdelia souhaite plus que jamais s'appuyer sur l'Economie Sociale et Solidaire pour développer la seconde vie du mobilier professionnel avec l'ensemble des acteurs de la filière.

**Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux structures de l'ESS qui souhaitent s'engager dans cette démarche en prenant part à des opérations exceptionnelles du point de vue du volume, en y assurant la coordination, la collecte, le stockage temporaire et/ou de la redistribution de mobilier de seconde vie au bénéfice d'organismes de l'économie sociale ou acteurs associatifs sur le territoire français.**



# Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>3</b>
<b>L'essentiel.....</b>	<b>4</b>
<b>Le contexte .....</b>	<b>5</b>
<b>L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt.....</b>	<b>7</b>
1. Qui peut répondre ? .....	7
2. De quelles opérations de collecte parle-t-on ? .....	7
3. Quels échelles et territoires concernés ? .....	8
4. Découpage de la chaîne d'opération.....	9
5. Les bénéficiaires .....	13
<b>Articulation des parties prenantes, rôle Valdelia et traçabilité. ....</b>	<b>14</b>
1. Articulation des parties-prenantes.....	14
2. Suivi et rôle Valdelia .....	14
3. Information et communication à Valdelia.....	15
<b>Les modalités de candidature et de sélection .....</b>	<b>16</b>
1. Date de dépôt des dossiers .....	16
2. Comment déposer son dossier et construire son prix ?.....	16
3. Questions.....	17
4. Modalités de sélection .....	17
5. Critères de sélection .....	18
<b>Annexe 1. Dossier de réponse : attentes Valdelia et construction du prix à chaque étape. ....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 2 : Schéma de la chaîne opérationnelle.....</b>	<b>21</b>



# L'essentiel

**// Date de lancement**

2 Mars 2020

**// Période d'échange – questions/réponses**

1<sup>er</sup> Mars au 15 mai 2020

**// Date limite de réponse**

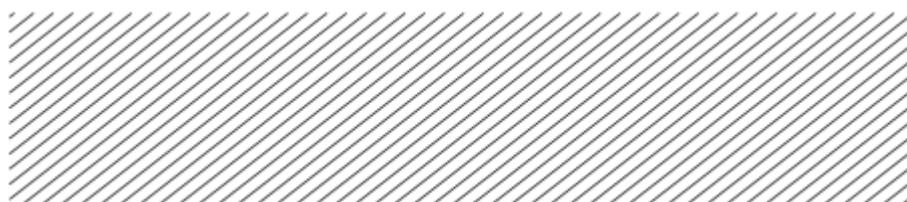
30 juin 2020

**// CONTACT**

**Samy CHABOT**

**06 07 55 90 72**

**Animateur réseau ESS**



# Le contexte

En 2018, Valdelia a mené une enquête auprès de ses partenaires de l'ESS pour définir leurs attentes et les principaux axes de développement du réemploi et de la réutilisation de mobilier professionnel. 3 enjeux socles ont été identifiés pour la période 2019 – 2023 :



Afin de répondre à ces enjeux, VALDELIA a proposé un plan d'action détaillé actualisé en novembre 2019 à l'occasion de la 5<sup>ème</sup> journée du Réemploi et de la Réutilisation.

Ce plan d'action se décline en 3 grands axes de travail :

- **Connaître et mieux accompagner les partenaires** (augmentation du niveau de service global, bilans personnalisés, création et mise à jour d'outils support, etc.).
- **Fédérer ce réseau et partager les expériences et savoir-faire** (événements et promotion du travail collaboratif, ateliers thématiques régionaux, appels à projets spécifiques, etc.).
- **Développer l'activité et le réemploi/la réutilisation** (Promotion de la seconde vie auprès des détenteurs et adhérents, actions visant à faciliter la logistique et le stockage des flux, perfectionnement du barème de soutien et de la traçabilité, etc.).

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit dans l'axe 2 de ce plan d'action visant à fédérer et créer un réseau capable de collaborer sur des opérations de collecte exceptionnelles.

En parallèle de ce plan d'action ambitieux, Valdelia mène une activité continue de prospection en amont des projets de déménagement, réhabilitation, rénovation, destruction auprès de clients dits « grands comptes ». Force est de constater, d'un côté, une demande croissante de leur part de trouver une solution pour donner une seconde vie à leur mobilier potentiellement réutilisable et de l'autre, un réseau de partenaires de l'ESS pour le moment dans l'incapacité organisationnelle d'apporter une réponse coordonnée dans ce cadre. Cette forme d'opération exceptionnelle appelle une réponse tout autant exceptionnelle : une coordination et une redistribution multi-bénéficiaires spécifiques. Valdelia propose dans ce contexte de déléguer à un/plusieurs tiers l'animation générale de ce type d'opération.

# L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt

## 1. Qui peut répondre ?

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse à toute structure ou réseau constitué de **exclusivement de structures appartenant au champ de l'Economie Sociale et Solidaire** et qui en partage les caractéristiques essentielles : un projet économique au service de **l'utilité sociale**, une **mise en œuvre éthique**, une **gouvernance démocratique** et une dynamique de développement fondée sur un **ancrage territorial et une mobilisation citoyenne**.

**Valdelia favorisera par pondération, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les structures ayant un agrément ESUS et/ou affiliées à un réseau national partenaire** (Réseau National des Ressourceries, Emmaüs France, Fédération ENVIE, Croix Rouge Insertion).

Cet appel à manifestation d'intérêt est proposé **hors du cadre du partenariat classiquement en place entre Valdelia et son réseau de partenaires de l'ESS**. De ce fait, **les partenaires Valdelia conventionnés ne pourront en aucun cas déclarer de tonnages collectés, réemployés ou réutilisés et prétendre ainsi au soutien afférent dans le cadre des opérations exceptionnelles** concernées par le présent AMI. Les répondants s'engagent donc à se conformer à cette règle qui sera inscrite dans toutes les conventions rédigées dans ce cadre afin d'éviter toute double déclaration.

## 2. De quelles opérations de collecte parle-t-on ?

En 2019, Valdelia a effectué plus de 30 000 collectes de DEA professionnels sur l'ensemble du territoire national. **Les opérations concernées par cet Appel à Manifestation sont des opérations proposées par VALDELIA dites « grands volumes »**. Programmées en amont d'un chantier de grande ampleur (déménagement, réhabilitation, rénovation, destruction, etc.), **ces collectes peuvent concerner de 20 tonnes (environ 300M3) à plusieurs centaines de tonnes de DEA professionnels** potentiellement mis à disposition en vue de la préparation à la réutilisation. Ces opérations se déroulent **sur un ou plusieurs sites et sur ou une ou plusieurs journées consécutives ou non**.

**Le type de mobilier concerné est potentiellement l'ensemble du périmètre Valdelia** à savoir le mobilier détenu par les détenteurs professionnels (hébergement, restauration, bureau tertiaire, EHPAD et hôpitaux, scolaire et formation, salles de pause, locaux sociaux, grande distribution et magasins, événements et salons, équipements sportifs et culturelles, industrie, agences, service, diverses activités d'accueil et banques, etc.).

Les opérations concernées seront identifiées par Valdelia lors d'un rendez-vous préalable avec le détenteur du mobilier (transfert de locaux, réaménagement de siège sociaux, déménagement grands groupes, réaménagement de campus, projets liés à l'hôtellerie restauration). Nous parlerons ici de plusieurs centaines/milliers de postes concernés.

**Valdelia délèguera dans le cadre de ces opérations et dans les conditions de cet AMI la mise en œuvre du projet réutilisation à un ou plusieurs prestataires de coordination.**

Exemple d'opérations 2019 qui auraient pu être concernées par cet AMI :

- Déménagement de siège d'un des leaders mondiaux du service numérique : environ 1500 M3 de recyclage.
- Déménagement du siège d'un groupe pharmaceutique : environ 1400 M3 de recyclage.
- Déménagement de siège d'un grand groupe de parfumerie : environ 1400 M3 de recyclage.
- Déménagement d'un établissement public enseignement et recherche dans le domaine de l'ingénierie et du numérique au service de l'industrie : environ 9000 M3 de recyclage.

### 3. Quels échelles et territoires concernés ?

Valdelia s'inscrit dans une logique d'accompagnement de l'économie locale, de pérennisation de l'activité sur les territoires et de filière à haute performance environnementale. Ainsi, un principe de proximité entre le détenteur et les acteurs de la chaîne d'opération sera appliqué.

**Dans sa réponse, le répondant devra caractériser son périmètre d'intervention (Département, Région)** notamment sur les étapes concernant la coordination, la collecte, le stockage et la livraison de mobilier de seconde vie. Le répondant peut proposer une caractérisation à date et les perspectives de développement dans les prochaines années ;

Toutes les grandes métropoles françaises sont particulièrement concernées par les prospections de réhabilitations, déménagements, extensions, réaménagements, menées par

les équipes Valdelia. **L'Ile-de-France étant le département où le volume de collecte est plus important. Une attente particulière sur cette zone est identifiée.**

## 4. Découpage de la chaîne d'opération.

La chaîne d'opération se découpe 7 étapes et chaque répondant devra indiquer sur quelle(s) étape(s) et dans quelle mesure il est capable d'assurer une prestation coordonnée avec les autres parties prenantes. **Cf. annexe 2 : Schéma de la chaîne opérationnelle**

La priorité sera donnée aux structures pouvant possiblement assurer plusieurs étapes pour une même opération mais cela ne constitue pas un critère de sélection bloquant.

Les dossiers de réponse pourront concerner :

- Une structure seule sur une ou plusieurs étapes
- Une structure seule sur toutes les étapes
- Un réseau de structures groupées sur l'ensemble des étapes

Valdelia pourra dans ce cadre sélectionner :

- Une structure sur l'ensemble des étapes proposées à la prestation.
- Une structure sur une partie seulement des étapes proposées à la prestation.

**Le répondant devra proposer un estimatif du prix correspondant à l'ensemble des points contenus dans chaque étape de la chaîne d'opération décrite ci-dessous en se référant aux règles décrites dans l'Annexe 1 : « Dossier de réponse : attentes Valdelia et construction du prix à chaque étape ».**

### 4.1 Prestation Animation générale

La présente étape vise à prendre en charge l'ensemble des points suivants :

- **Piloter et mettre en œuvre la réutilisation** dans le cadre de l'opération exceptionnelle fléchée par VALDELIA de la qualification du gisement à la redistribution vers les bénéficiaires.
- **Coordonner les différentes parties-prenantes** et s'assurant de la bonne **articulation des étapes de la chaîne opérationnelle depuis le détenteur jusqu'au bénéficiaire.**
- Accompagner le détenteur dans l'articulation entre l'enlèvement des DEA professionnels réutilisables et si besoin à faire appel au service Valdelia sur une partie recyclage en lien avec l'étape « 4.3 Collecte : manutention ».

- **Assurer le lien avec Valdelia en fournissant un reporting précis de l'opération** en appliquant à minima les procédures en place dans le cadre des collectes de DEA professionnels en vue de préparation à la réutilisation du réseau de partenaires Valdelia actuellement en place.
- **Assurer la traçabilité des flux collectés et réutilisés** en fournissant à Valdelia l'ensemble des justificatifs d'entrée et de sortie adaptés.
- **S'engager à atteindre un taux de réutilisation supérieur à 75%** du tonnage confié en vue de la préparation à la réutilisation dans le cadre de l'opération.
- **Réceptionner la demande Valdelia** et se mettre en lien avec le détenteur pour **qualifier le gisement** potentiellement réutilisable.
- **Qualifier le gisement à prendre en charge sur site détenteur et/ou à l'aide de photographies ou outil(s)** de repérage divers en diagnostiquant de façon exhaustive le potentiel de réutilisation.

## 4.2 Prestation mobilisation d'un réseau de bénéficiaires

La présente étape vise à prendre en charge l'ensemble des points suivants :

- **Posséder un réseau mobilisable rapidement de bénéficiaires** (Cf. 5. Les bénéficiaires). Réseau existant animé à l'aide d'une plateforme web, d' emailing, de phoning et/ou tout autre moyen **déjà en place avant la réponse à ce présent appel à manifestation d'intérêt.**
- **Répertorier les besoins** en mobilier des membres du réseau de bénéficiaires.
- **Proposer le gisement qualifié** dans l'étape 4.1 à ce réseau de bénéficiaires.
- **S'assurer de l'engagement des bénéficiaires** à récupérer et réutiliser les mobiliers professionnels dans le cadre d'une **utilisation interne et/ou non lucrative ou de prix solidaires.**
- **S'engager à atteindre un taux de réutilisation supérieur à 75% du gisement confié** en vue de la préparation à la réutilisation.
- **S'articuler de façon réactive** avec les autres structures participantes de la chaîne d'opération.

## 4.3 Manutention site détenteur OPTION NON REMUNEREE PAR VALDELIA

La présente étape vise à prendre en charge l'ensemble des points suivants :

- **Être capable de proposer sur devis, un service professionnel de manutention complémentaire en cas de demande spécifique du détenteur.**
- Assurer dans ce cadre, dans le respect de la réglementation et des normes de sécurité en vigueur, la manutention du mobilier lors de la collecte : transfert du gisement qualifié dans le cadre de l'étape 4.1 des locaux du détenteur jusqu'au moyen de transport identifié.
- Savoir identifier un besoin complémentaire du service Valdelia sur une partie de DEA professionnels non réutilisable à envoyer au recyclage en lien avec l'étape « 4.1 Animation générale ».
- **S'articuler de façon réactive** avec les autres structures participantes de la chaîne d'opération.

## 4.4 Prestation logistique et transport

La présente étape vise à prendre en charge l'ensemble des points suivants :

- **Assurer la traçabilité du gisement collecté par des fiches de collecte** remplies sur place lors de l'opération et la transmettre à l'animateur général des opérations.
- **Assurer, dans le respect de la réglementation et des normes de sécurité en vigueur, une prestation de transport** du mobilier du site détenteur jusqu'aux différents exutoires identifiés (plateformes de stockage temporaires, locaux du bénéficiaire).
- **Posséder les outils et moyens logistiques adéquats** au transport du mobilier (camion hayon, transpalette, etc.)
- **Assurer le déchargement du mobilier** sur les différents exutoires identifiés (bénéficiaires, plateforme de stockage temporaire, etc.).
- **Garantir le bon état du mobilier** durant les transferts et transports.
- **S'articuler de façon réactive** avec les autres structures participantes de la chaîne d'opération.

## 4.5 Prestation optionnelle 1 : mise à disposition d'une plate-forme de stockage temporaire.

La présente étape vise à prendre en charge l'ensemble des points suivants :

- **Mettre à disposition de l'espace de stockage** nécessaire, abrité et adapté pour l'accueil temporaire de mobilier destiné à être expédié vers des bénéficiaires.

- **Assurer l'accès au gisement stocké** au bénéficiaire ou au livreur du bénéficiaire.
- **Proposer une prestation à l'utilisation ponctuelle** et non une location d'espace à l'année.
- **S'articuler de façon réactive** avec les autres structures participantes de la chaîne d'opération.

## 4.6 Prestation optionnelle 2 : suivi et gestion du stock

La présente étape vise à prendre en charge l'ensemble des points suivants :

- **Mettre en œuvre les moyens de gestion, suivi des stocks et manutention** adéquats pour assurer le stockage temporaire du gisement de mobilier destiné aux bénéficiaires identifiés dans le cadre de l'opération.
- **Garantir le bon état du mobilier** durant les transferts et l'entreposage.
- **Faire appel au service VALDELIA en cas de besoin** pour faire évacuer des DEA professionnels non réutilisables vers le recyclage matière.
- **S'articuler de façon réactive** avec les autres structures participantes de la chaîne d'opération.

## 4.7 Prestation optionnelle 3 : livraison des bénéficiaires - OPTION NON REMUNEREE PAR VALDELIA

La présente étape vise à prendre en charge l'ensemble des points suivants :

- **Proposer sur devis au bénéficiaire une prestation de chargement et livraison** du mobilier du lieu de stockage temporaire au local du bénéficiaire **si celui-ci ne vient pas directement récupérer le mobilier sur la plateforme de stockage.**
- **Mettre en place la traçabilité adéquate** et la transmettre à l'animateur général.
- **Garantir la préservation** de l'état du mobilier livré.
- **S'articuler de façon réactive** avec les autres structures participantes de la chaîne d'opération.

## 5. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires ciblés dans le présent AMI sont :

- **Les associations dites d'intérêt général.** En droit fiscal français, ces associations correspondent à un organisme :
  - ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques ;
  - dont l'activité ne doit pas être lucrative au sens de la doctrine fiscale (les activités de vente et de prestation dans des conditions similaires à celles du secteur lucratif, en particulier, sont accessoires).
  - dont la gestion doit être désintéressée et qui ne doivent pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes.
  
- **Les bénéficiaires peuvent être également** des entreprises possédant un agrément ESUS à jour ou des associations appartenant au champ de l'ESS au sens de la définition proposée plus haut. Il pourra également s'agir d'associations au sens large, de collectifs citoyens, culturels, artistiques, etc. ou de structures naissantes (auto-entrepreneuriat, startup, etc.).

**Tout autre bénéficiaire est exclu de facto du présent Appel à Manifestation d'Intérêt notamment tout acheteur en lot à destination du territoire national ou à l'international.**

# Articulation des parties prenantes, rôle Valdelia et traçabilité.

## 1. Articulation des parties-prenantes

**Seul le coordinateur sera amené dans le cadre d'une opération à être en lien avec les services développement et production chez Valdelia.**

Le/s responsable/s de tâche « 4.1 Animation générale » auront en plus mission d'assurer le lien entre les parties prenantes en s'assurant du bon fonctionnement de la chaîne d'opération et la bonne entente. Ils auront également pour charge de rassembler les éléments de traçabilité à transmettre à Valdelia.

Les répondants devront travailler de concert dans l'écoute et le dialogue quel que soit le nombre d'étape pris en charge par chaque partie prenante.

## 2. Suivi et rôle Valdelia

### Rôle de Valdelia

- Pour chaque opération identifiée, **un premier rendez-vous détenteur sera effectué par un collaborateur Valdelia.**
- Lors de ce rendez-vous, un **premier estimatif du gisement** à évacuer sera effectué auprès du client.
- Valdelia pourra également fournir des premières **photos du gisement identifié.**
- Valdelia présentera à la signature du client une **charte d'engagement vis-à-vis de l'opération de réutilisation** et du gisement identifié.
- **Valdelia transfèrera ensuite la coordination à l'animateur général.**
- **Le délai de prévenance est fixé à 4 semaines** minimum avant l'opération.
- **Valdelia ne s'engage pas sur un nombre d'opération annuel minimal.**

### **Modalités de suivi et de contrôle :**

Valdelia se réserve le droit de visiter les différentes parties prenantes. Ces visites feront l'objet d'une prise de rendez-vous préalable.

Chaque partenaire identifié et mobilisé dans le cadre d'une opération pourra être audité au moins une fois par an. Cet audit est réalisé par un organisme tiers indépendant, afin de garantir la neutralité des résultats.

La structure sera informée de cet audit selon le délai de prévenance prévu par la procédure d'audit.

Le contrôle portera sur le respect des obligations définies de Valdelia et de la réglementation QHSE en vigueur.

## **3. Information et communication à Valdelia**

Chaque partie prenante identifiée dans le cadre de la chaîne d'opération sera tenue de communiquer à Valdelia l'ensemble des attestations réglementaires, liste d'éventuels sous-traitants, autorisations et données administratives légales nécessaires à la bonne traçabilité des opérations dans le cadre du futur partenariat.

# Les modalités de candidature et de sélection

## 1. Date de dépôt des dossiers

Le présent appel à manifestation d'intérêt prend effet le **2 mars 2020**. La date limite de soumission des dossiers est fixée au **30 juin 2020**.

**Une période de concertation questions/réponses à Valdelia est ouverte du 2 mars au 15 mai 2020. Chaque réponse sera apportée dans une Foire au question publique dans souci d'équité.**

<http://www.valdelia.org/ess-2020/>

Passé ce délai, les dossiers ne pourront être pris en compte. Par souci d'équité, aucune dérogation ne pourra être envisagée.

## 2. Comment déposer son dossier et construire son prix ?

Le dossier devra être transmis par mail à Samy CHABOT, animateur Réseau ESS chez Valdelia, à l'adresse [samy.chabot@valdelia.org](mailto:samy.chabot@valdelia.org)

### Pour être complet, le dossier devra comprendre :

- **Une présentation de la structure**, de son engagement social et environnemental,
- **Le contact principal du référent pour ce projet** (nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone personnel)
- **Le dossier technique** contenant les informations suivantes :
  - l'/les étape(s) concernée(s) par la réponse et un estimatif du prix pour chaque étape :

**Ce prix sera donné par le répondant en tenant compte de la règle suivante 15M3 = 1 tonne. Le répondant devra également tenir compte de l'ensemble des points décrit dans les étapes de la chaîne d'opération. Pour construire ce prix, merci de vous référer à l'Annexe 1 : « Dossier de réponse : attentes Valdelia et construction du prix à chaque étape ».**

- un argumentaire et pièces justificants de la qualité de la candidature à assurer le bon déroulement des ou de l'/les étape/s concernée/s par la réponse.
  - Les zones/secteurs géographiques précis d'intervention pour chaque étape (Région(s) et/ou département(s)) à date et éventuellement dans les prochaines années.
- **Le dossier administratif** comprenant les documents suivants :
    - Partenaire ESS Valdelia : copie convention VALDELIA en cours de validité ou recommandation du réseau partenaire Valdelia.
    - Non partenaire ESS Valdelia : copie des statuts de la structure, agrément entreprise adaptée, décret portant reconnaissance d'utilité publique, agrément ESUS ou justificatif d'appartenance au champ de l'insertion (SIAE). Récépissé de déclaration préfecture si association / Extrait KBIS si entreprise
    - Certificat d'assurance Responsabilité Civile 2020
    - Attestation de vigilance URSSAF
    - Pour les étapes liées au transport (4.4 et 4.7) : récépissé de transport par route des déchets (obligatoire pour les transports de déchets non-dangereux > 0,5 tonne) → si absence, déclaration à effectuer auprès d'une préfecture.
    - Pour les étapes liées au stockage (4.5 et 4.6) : arrêté préfectoral ou récépissé de déclaration stockage de déchets non dangereux.

Pour plus d'information sur les attentes Valdelia dans le cadre de la réponse à cet A.M.I., merci de vous rapporter à l'**Annexe 1. Dossier de réponse : attentes Valdelia à chaque étape.**

**Ne seront pas recevables :**

- Les propositions soumises hors délai ;
- Les dossiers incomplets ;
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (envoi des documents aux formats Word et Excel ou PDF).

### 3. Questions

Les questions devront être envoyées par mail à l'Animateur Réseau ESS Valdelia, **Samy CHABOT** : [samy.chabot@valdelia.org](mailto:samy.chabot@valdelia.org)

Les réponses seront ajoutées sur une FAQ sur [valdelia.org](http://valdelia.org).

### 4. Modalités de sélection

Les dossiers soumis seront visés par un comité de sélection composé de représentants de différents services Valdelia

## 5. Critères de sélection

**Les propositions seront évaluées selon les critères ci-dessous :**

- Pondération pour les structures SIAE
- Capacité à mobiliser un réseau de bénéficiaires important existant (ancienneté et dynamisme du réseau de bénéficiaires, Implantation sur les territoires, capacité techniques et méthode de mobilisation de ce réseau)
- Expérience et capacités techniques de chaque partie prenante à chaque étape (qualification du gisement, traçabilité, moyens logistiques, etc.
- Prix proposés.

## Annexe 1. Dossier de réponse : attentes Valdelia et construction du prix à chaque étape.

Etapes de la chaine d'opération	Attentes Valdelia	Construction du prix
4.1 Animation générale	Descriptif détaillé de la prestation, moyens techniques et humains investis dans ce cadre, proposition d'un protocole cadre d'une opération type, outils et méthode de qualification du gisement et de suivi de la traçabilité, zone d'intervention, références, estimatif du prix.	<b>Prix à la tonne ou M3 de DEA professionnels réutilisés</b> comprenant l'ensemble des points décrits au chapitre 4.1 de la chaine d'opération (page 9 à 14)
4.2 Prestation mobilisation d'un réseau de bénéficiaires	Descriptif détaillé de la prestation, moyens techniques et humains investis pour mobiliser le réseau de bénéficiaires, nombre de bénéficiaires potentiellement mobilisables, zone d'intervention, références, estimatif du prix.	<b>Prix à la tonne ou M3 de DEA professionnels réutilisés</b> comprenant l'ensemble des points décrits au chapitre 4.2 de la chaine d'opération.
4.3 Manutention site détenteur	Descriptif détaillé de la prestation, moyens techniques et humains, zone d'intervention, références.	<b><u>OPTION NON REMUNEREE PAR VALDELIA</u></b>

4.4 Prestation logistique et transport	Descriptif détaillé de la prestation, moyens techniques et humains investis dans ce cadre, zone d'intervention, références, estimatif du prix.	<b>Prix à la tonne ou M3 de DEA professionnels collectés</b> comprenant l'ensemble des points décrits au chapitre 4.4 de la chaîne d'opération.
4.5 Prestation optionnelle 1 : mise à disposition d'une plateforme de stockage temporaire.	Descriptif détaillé de la prestation, moyens techniques et humains investis dans ce cadre, photos de l'espace proposé, horaires d'ouverture, estimatif du prix.	<b>Prix à la tonne ou M3 de DEA professionnels stockés</b> par jour comprenant l'ensemble des points décrits au chapitre 4.5 de la chaîne d'opération.
4.6 Prestation optionnelle 2 : suivi et gestion du stock.	Descriptif détaillé de la prestation, moyens techniques et humains investis dans ce cadre, horaire d'ouverture, estimatif du prix.	<b>Prix à la tonne ou M3 de DEA professionnels stockés</b> par jour comprenant l'ensemble des points décrits au chapitre 4.6 de la chaîne d'opération.
4.7 Prestation optionnelle 3 : livraison des bénéficiaires	Descriptif détaillé de la prestation, moyens techniques et humains investis dans ce cadre, zone d'intervention, références.	<b><u>OPTION NON REMUNEREE PAR VALDELIA</u></b>

## Annexe 2 : Schéma de la chaîne opérationnelle

